

exploité—peut-être sans le savoir—mais néanmoins, elle s'en est servi durant les nombreuses années où elle a fait affaires au Canada. Je dois ajouter que cela n'a pas échappé aux sénateurs perspicaces qui étaient membres du comité. Il serait peut-être opportun de citer un passage des délibérations du comité permanent des banques et du commerce en date du 28 juin 1967. A la page 21, on y trouve ce qui suit :

Le sénateur Thorvaldson: Monsieur le président, je veux demander à M. Humphrys quel est le nom complet de la compagnie ontarienne actuelle.

M. Humphrys: Seaboard Finance Company of Canada Limited.

Le sénateur Thorvaldson: M'est-il permis de demander comment on a pu affubler une compagnie ontarienne de ce nom, qui couvre beaucoup de terrain.

M. Humphrys: En effet, il me semble qu'on est allé un peu loin en accordant ce nom.

Le sénateur Thorvaldson: Si j'osais demander la constitution d'une compagnie portant un nom aussi ambitieux que celui-là au Manitoba ou en Saskatchewan, est-ce que je l'obtiendrais?

La réponse de M. Humphrys, du Département des assurances, nous fait deviner l'attitude dont fait preuve au Canada la direction des compagnies et réduit à néant, la remarque du député d'High-Park, qui a dit que ce bill était approuvé par la direction des compagnies. «J'espère que non» a dit M. Humphrys, dans sa réponse. Il espère qu'aucune autre société immatriculée au niveau provincial ne recevra une raison sociale aussi complète portant le nom «Canada». La remarque de M. Humphrys vient corroborer mes dires que la société veut protéger son nom. M. Humphrys dit aussi que l'octroi d'une charte fédérale rehaussera le prestige de la société.

De plus, un autre aspect de cette affaire semble échapper aux députés. Il ne s'agit pas ici pour le Parlement d'imposer les mains et d'accorder la constitution en société à une entreprise ordinaire; cette compagnie se situe en dehors du domaine restreint, défini récemment par le premier ministre (M. Pearson). Dans une émission télévisée au réseau national, il a parlé de la mainmise étrangère, disant que le gouvernement et lui-même veulent que les compagnies qui opèrent au Canada soient sous contrôle canadien. Le Parlement se doit d'écouter et d'aider le premier ministre. Ce serait aller à l'encontre de ce concept et de cette théorie, si les membres du parti au pouvoir s'opposaient aux désirs du

premier ministre. Les députés qui présentent à la Chambre des bills relatifs à des compagnies dont la majorité des titres sont aux mains d'étrangers, enfreignent cet esprit et cela ne devrait pas être toléré. Je ne jette aucun blâme sur les parrains de tels bills car ils croient tous bien agir.

Une fois qu'il est prié de parrainer un bill au Parlement, soit parce qu'il vient d'une certaine région, soit en raison de ses connaissances dans le domaine financier, le député en cause considère comme une gracieuseté de faire ce qu'on attend de lui. Cela ne suppose pas toujours, bien entendu, qu'il approuve le projet de loi. Il est arrivé parfois que des députés ont tenté de faire adopter par la Chambre des bills qu'ils n'approuvaient pas sur toute la ligne. A l'heure actuelle, la situation se représente à la Chambre. Je ne prétends pas qu'il en soit ainsi à l'égard du bill à l'étude car je sais ce qu'en pense le député de High-Park (M. Cameron) mais, certes, à l'endroit d'un autre bill, qu'au fond le proposant n'entérine peut-être pas.

● (6.50 p.m.)

Mais cela n'a rien à voir. Je soutiens qu'il existe un conflit entre d'une part, ce qu'on nous demande de faire aujourd'hui à propos de la Seaboard Finance Company et, d'autre part, ce que le premier ministre (M. Pearson) nous demande. Ce dernier veut que nous adoptions une attitude qui découle naturellement des déclarations du président du Conseil privé. Sauf erreur, c'est le poste qu'il occupe présentement, et l'on me permettra peut-être d'enfreindre le Règlement en précisant que je veux parler de M. Walter Gordon. Si je le mentionne, c'est pour que les ministres sachent bien à qui d'entre eux je fais allusion. Dieu sait si la confusion actuelle est assez grande sans que je vienne y ajouter. L'honorable représentant et d'autres députés ont déjà déclaré combien il était important que nous ne ménagions aucun effort pour faire passer les compagnies de ce genre aux mains de Canadiens et les soumettre à leur contrôle. A mon sens, ce qu'on nous demande de faire à propos du présent projet de loi ne concorde pas avec la ligne de conduite publique énoncée par le premier ministre.

En cette occasion—et il s'agit peut-être d'un événement rare dans la vie politique—nous appuyons le premier ministre et nous nous opposons au projet de loi actuellement à l'étude. Nous adoptons cette attitude parce